



Agression sortie de boite de nuit

Par **maguikela**, le **21/10/2011** à **08:40**

Bonjour,rnrnmon fils a été agressé en mai 2010 à la sortie de boite de nuit,par un individu et le vigile de la boite de nuit, il a été blessé et hospitalisé et opéré de la main, avec itt de 90 jours. il y avait des témoins.rnIl y a quelques jours il a reçu un avis à victime pour la convocation au tribunal mais en plus il a reçu une plainte de son agresseur qui dit que c'est mon fils qui a commencé et qui l'a frappé,mon fils pour se défendre s'est servi d'une bombe lacrymogène,l'agresseur n'a pas de certificat médical à produire. Mon fils avait fait appel à Redac recours mais hier il l'on appelé pour lui dire qu'il ne s'occupait plus de l'affaire car il y avait une pplainte contre lui.Mon fils est apprenti et perçoit 630 euros par mois, l'audience est prévu le 8/11/2011, n'est ce pas trop juste pour faire une demande aide judiciaire et prendre un avocat ? ou bien doit il prendre un avocat commis d'office ? la seule chose qu'il voudrait c'est récupérer les 3 mois de salaires qu'il a perdu suite à celà, merci pour vos conseils, je me sens perdu avec toutes cette affaire

Par **mimi493**, le **21/10/2011** à **09:02**

Si c'est trop juste, il faut que l'avocat demande un report d'audiencernDonc commencez maintenant à en chercher un qui accepte l'aide juridictionnelle

Par **maguikela**, le **21/10/2011** à **11:22**

merçi je fais le nécessaire